

Charte de l'adhérent

Adhérent de Plaine de Vie tu seras,
Lorsque la cotisation de 40 € tu paieras.

Ainsi, à un projet social d'insertion tu participeras.

T'abonner à un panier de légumes hebdomadaires tu pourras,
Simple cotisant, une feuille de chou trimestrielle tu recevras.
Abonné au panier, les 3 engagements suivants tu respecteras :

1. Pour un an minimum tu t'engageras

45 paniers dans l'année tu récupèreras

Si toi-même tu ne peux pas, avec ton voisin tu t'arrangeras.

Après un an de présence, arrêter tu pourras

Mais au moins 1 mois à l'avance tu préviendras.

2. Les paiements de début de mois tu effectueras

La somme de 540.00 € ou 922.50 € selon le panier, dans l'année, tu règleras.

3. Par prélèvement automatique ou par chèque tu paieras.

Pour chacune de tes absences, une semaine avant tu préviendras

4. Un sac chaque semaine pour récupérer tes légumes tu ramèneras.

Pour toute critique, écouté tu seras,

Et la communication pour tout problème tu favoriseras
(de compliments – s'il y en a) – avaré tu ne seras pas !

A la vie associative, dans la mesure de tes possibilités, tu participeras.

Ainsi, la date de l'Assemblée Générale dans ton agenda tu noteras.

Et parfois, t'armer d'une bêche tu devras !

Rencontrer les salariés tu essaieras

Car connaître et respecter leur travail satisfaction t'apportera
Tout au long de l'année, été comme hiver, le projet social à l'esprit tu garderas !

En signant cette charte,

tu t'engageras :

✂ 1 ex pour PDV / 1 ex Adhérent

Charte de l'adhérent

Adhérent de Plaine de Vie tu seras,

Lorsque la cotisation de 40 € tu paieras.

Ainsi, à un projet social d'insertion tu participeras.

T'abonner à un panier de légumes hebdomadaires tu pourras,
Simple cotisant, une feuille de chou trimestrielle tu recevras.
Abonné au panier, les 3 engagements suivants tu respecteras :

1. Pour un an minimum tu t'engageras

45 paniers dans l'année tu récupèreras

Si toi-même tu ne peux pas, avec ton voisin tu t'arrangeras.

Après un an de présence, arrêter tu pourras

Mais au moins 1 mois à l'avance tu préviendras.

2. Les paiements de début de mois tu effectueras

La somme de 540.00 € ou 922.50 € selon le panier, dans l'année, tu règleras.

Par prélèvement automatique ou par chèque tu paieras.

3. A chacune de tes absences, une semaine avant tu préviendras.

4. Un sac chaque semaine pour récupérer tes légumes tu ramèneras.

Pour toute critique, écouté tu seras,

Et la communication pour tout problème tu favoriseras
(de compliments – s'il y en a) – avaré tu ne seras pas !

A la vie associative, dans la mesure de tes possibilités, tu participeras.
Ainsi, la date de l'Assemblée Générale dans ton agenda tu noteras.

Et parfois, t'armer d'une bêche tu devras !

Rencontrer les salariés tu essaieras

Car connaître et respecter leur travail satisfaction t'apportera
Tout au long de l'année, été comme hiver, le projet social à l'esprit tu garderas !

En signant cette charte,

tu t'engageras :